



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 26 MARS 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 24
(15^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
19/03/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent).

Absents excusés : SERMET Jean-Claude.

Absents : MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'adoption du Budget Principal de la Commune, de voter les subventions allouées aux associations qui sont présentées dans la maquette budgétaire à l'annexe IV B8 du budget primitif 2025.

L'Article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire ».

A cet effet, il y a lieu de délibérer par un vote distinct pour les associations suivantes :

- L'amicale du four au lac dont Monsieur PELIGRY est président ;
- Le Ciné-club dont Madame ELIAS est membre du conseil d'administration ;
- JSG Natation dont Madame BACH est présidente ;
- Les Amis des orgues de Gramat dont Madame GARRIGUES est trésorière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** les montants des subventions aux associations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| • Amicale du four au lac : 150 € | Présents : 15 – Votants : 19 |
| • JSG Natation : 600 € | Présents : 16 – Votants : 19 |
| • Le Ciné-club : 800 € | Présents : 16 – Votants : 19 |
| • Les Amis des orgues de Gramat : 6 000 € | Présents : 15 – Votants : 18 |

AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_24-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

Les personnes intéressées n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

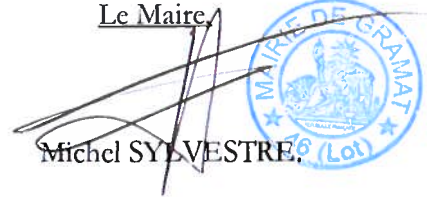
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.